

MISE À JOUR DE CHORUS : UNE IMPROVISATION QUI RISQUE DE « JAZZER » !



Au mois de mai 2024, CHORUS, le progiciel de gestion financière de l'État, a suivi une mise à jour format WEB.

Bref normalement pour les agents cela devait se résumer en une ergonomie revue et une relative amélioration des restitutions. Il s'agit de la première étape d'une refonte plus large dont le projet est nommé Chorus 2025.

La situation aurait pu être idyllique au regard de la communication de la DGFIP. Cependant celle-ci est beaucoup plus contrastée lorsque l'on travaille dans un des services exécutant les dépenses de l'État (services facturiers, centres de gestion financiers) dans les services déconcentrés de la DGFIP mais également au sein des SCBCM.

En effet, **les agents en charge du visa et de la validation des dépenses constatent régulièrement des dysfonctionnements.** Ainsi, la quasi-totalité des transactions de gestions quotidiennes ont été rallongées par l'ajout de « clics » supplémentaires et par la suppression de fonctionnalités permettant la bonne exécution d'une dépense comme par exemple la possibilité qu'offrait la version précédente d'ouvrir simultanément la facture de l'entreprise et les données intégrées par le service ordonnateur pour vérifier leur exacte cohérence. Ceci génère donc un temps de traitement supplémentaire... Qui en sera jugé responsable ? Les agents ?

De plus, CHORUS fait preuve d'instabilités récurrentes en étant régulièrement en maintenance, en étant victime de ralentissements intempestifs, voir de coupures, qui s'avèrent extrêmement compliqués à gérer notamment en cette fin d'année période d'intense activité en dépenses de l'État. Il est souvent impossible de travailler pendant plusieurs heures, parfois pendant plusieurs demi-journées. Le problème c'est que les agents ont des délais imposés à respecter pour le paiement des dépenses. Le dépassement de ces délais peut entraîner la constatation et le paiement d'intérêts moratoires, **ce qui un comble lorsque le gouvernement nous parle de réduire les déficits publics. Il est donc incompréhensible que l'État puisse payer des charges supplémentaires lesquelles**

sont dues en grande partie à un logiciel censé améliorer l'exécution de la dépense.

Pour combler le tout, la dernière journée pour valider le stock de demandes de paiement est fixée au 16 décembre.

Les ministères ont certes la possibilité de demander une dérogation pour continuer de valider leurs dépenses sensibles au-delà de cette date. Pour les autres dépenses, il y aura un report de charge sur 2025, les crédits de paiement seront consommés sur le budget 2025... Sachant que l'instabilité politique actuelle n'a pas permis le vote de la loi de finances 2025 et par conséquent la validation du budget de l'État, on peut s'attendre à des conséquences importantes avec un « tsunami » de charges non comptabilisées en 2024 à payer en 2025...

Au moment où **les centres de gestion financier (CGF) se multiplient** – pour rappel, entité regroupant les centres de services partagés de l'ordonnateur avec les SFAC du comptable – il serait **primordial que le progiciel financier de l'État fonctionne correctement en permettant aux agents de l'État de mener à bien leur mission de visa et de validation de la dépense.**

Le stress et l'énerverment est important parmi les agents des services dépenses lesquels risquent d'être les boucs émissaires de cette situation...

Après GMBI, les agents de la DGFIP doivent faire face à de nouveaux écueils informatiques.

- / **Pour la CGT Finances publiques, les agents n'ont pas à subir la volonté effrénée de tayloriser les tâches pour supprimer des agents.**
- / **Pour la CGT Finances publiques, le temps, l'argent dépensé et les conséquences financières pour tous (entreprises, les redevables ou non, citoyens...) de ces réformes informatiques n'ont que trop duré.**
- / **La CGT Finances publiques rappelle que si nos services ne doivent pas être privés des améliorations et innovations technologiques, celles-ci ne doivent pas être instrumentalisées pour supprimer des emplois ni avoir pour conséquence une industrialisation déshumanisante et démotivante de nos process de travail.**

De plus, le minimum serait de faire en sorte que, lorsqu'une nouvelle application est mise en service, elle soit fonctionnelle et conçue en phase avec la réalité du travail des agents concernés !